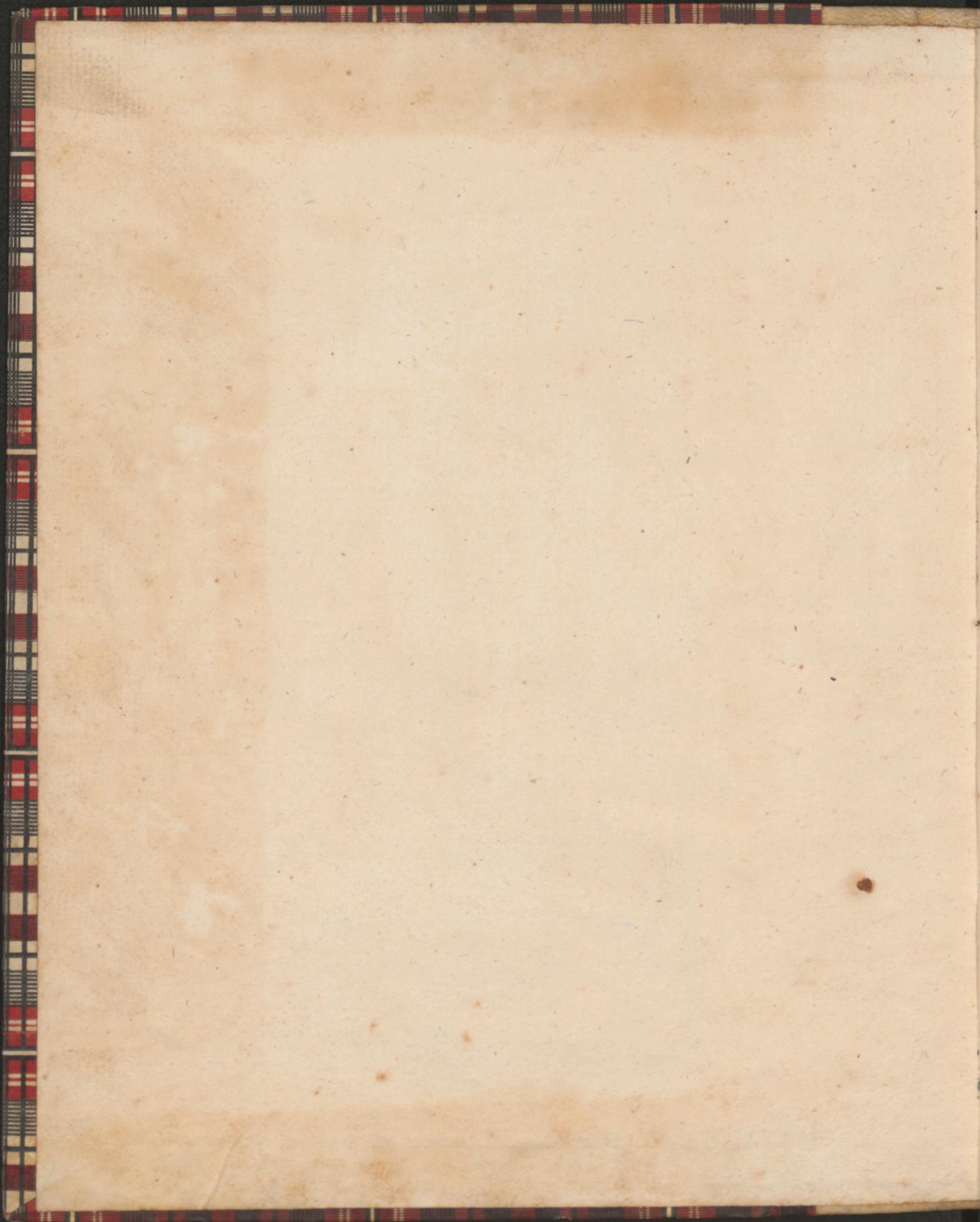
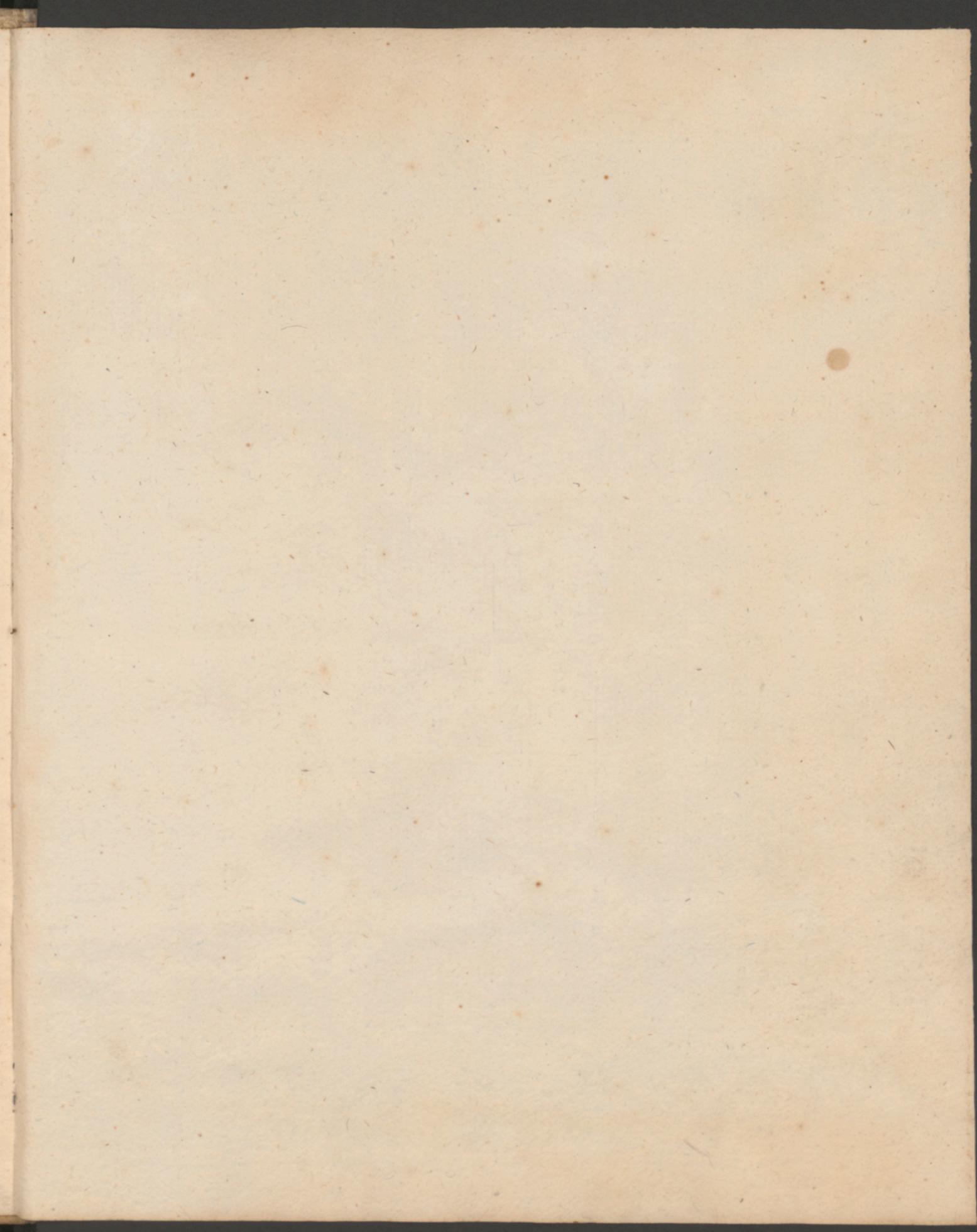


0cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26









Remp P/Pl B0338

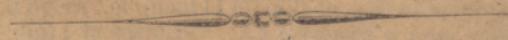
Châtres de Toulouse

SUBVENTION.

Châtres de Toulouse.



SUBVENTION.



Considérations sur l'Emploi des Deniers de la
Ville.



Épître de Voltaire

à M. de Montesquieu

Considérations sur l'Esprit des Loix de la
Ville

SUBVENTION.

Considérations sur l'Emploi des Deniers de la Ville.

(Extrait du Journal l'ÉPINGLE.)

Dans la séance du 14 novembre dernier, M. le Maire de Toulouse a donné lecture au Conseil Municipal de la demande formée par M. Couailhac, associé de M. Lafeuillade, pour l'exploitation de nos deux théâtres. D'après cette demande, le Conseil Municipal devrait réduire à une durée de huit mois les représentations du grand opéra et du ballet; augmenter la subvention annuelle et la porter à 6666 fr. 66 c., par mois, pendant les huit mois d'opéra, et quant à celle que le Conseil alloue déjà, la maintenir au chiffre mensuel de 4166 fr. 66 c. pendant les quatre mois où l'on ne jouerait que la comédie, le drame et le vaudeville.

Voilà en quoi consiste la supplique de MM. les directeurs de nos menus plaisirs. En d'autres termes, ils sollicitent du Conseil Municipal la liberté grande de puiser dans la caisse communale une modique somme de 69,999 fr. 92 c. par an, ni plus ni moins. C'est peu de chose, comme on le voit.

A une certaine époque, nous avons pensé que dans une ville où les habitants fréquentaient le théâtre par besoin, une forte subvention était une véritable charge (sans calembourg). Aussi, ces jours derniers, avons-nous haussé les épaules en entendant les quelques amis de la direction Lafeuillade et compagnie propageant dans les rues les propositions dont le Conseil Municipal allait être saisi; nous pensions qu'ils n'auraient pas eu assez de hardiesse pour les formuler, et qu'elles resteraient à l'état d'embryon. Mais puisque ces Messieurs ne craignent point le grand jour, ni la discussion, comme le disent les mainteneurs ou actionnaires, qu'il nous soit

permis de jeter quelque lumière sur cette question théâtrale qui devient une question très-importante pour nos deniers publics.

D'avance nous promettons de ne rien contester des écrits de M. Lafeuillade, du 15 novembre 1845, et d'accepter dans leur entier les chiffres qu'il a complaisamment donnés et si bien alignés.

Si nous avons bien saisi la demande de M. Lafeuillade, elle consiste en trois propositions.

La première a pour but d'obtenir une subvention de 4166 fr. 66 c. pendant quatre mois de l'année, pour substanter la comédie, le drame et le vaudeville.

La seconde, de ne jouer l'opéra et le ballet que pendant huit mois de l'année.

La troisième, qui se lie à la seconde, est d'obtenir la somme de 6666 fr. 66 c. par mois, pour soutenir l'opéra et le ballet.

Abordons la première, puisqu'elle se présente tout d'abord; et afin que chacun puisse apprécier l'exactitude des calculs que nous allons présenter, et qu'ils ne soient pas taxés d'être chimeriques ou appropriés à la circonstance, nous établirons la comparaison des dépenses et des recettes sur le factum publié par M. Lafeuillade, le 15 novembre 1845, et adressé, par lui, à MM. les Membres du Conseil Municipal de la ville de Toulouse: cet écrit contenant nominativement les emplois et les noms de tous les artistes des deux théâtres, et ayant en regard le chiffre des appointements que chacun d'eux reçoit, ainsi que les dépenses de toute nature qu'ils occasionnent soit par an, soit par mois, soit par jour, sera, nous le répétons, ac-

cepté, par nous, comme l'expression de la vérité. Il n'en est pas de même du chiffre représentant le produit des recettes journalières; beaucoup de personnes, comme nous, ne l'accepteront pas facilement, attendu que le but unique de M. Lafeuillade, en faisant imprimer son compte-rendu, a été d'obtenir une augmentation de subvention, et que nous savons, d'une manière positive, que ce n'est ni le contrôleur, ni le caissier, qui ont tenu le registre journalier de ces recettes: pour en être convaincu, on n'a qu'à demander la représentation de ce registre qui a été, de tous les temps et sous toutes les directions, tenu par M. Pondicq, et on trouvera cette colonne en blanc. Ainsi nous ne saurions accepter le produit des recettes tel qu'il est présenté: néanmoins, nous nous en occuperons comme point de départ, et nous en tirerons des inductions propres à éclairer le Conseil Municipal et le public sur cette matière.

DÉPENSES (*).

Le Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 1, est tout relatif à l'Opéra dont nous nous occuperons plus tard.

Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 2.

Frais du Théâtre des Variétés, par jour et par mois.

4 Garçons de Théâtre.	6	180	
2 Pompiers.	2	60	
2 Buralistes.	2		} 150 85 par 16 représ. donnent 2413 60
4 Habilleuses.	1 60		
Affiches.	20		
Afficheur.	2 50		
Garde.	5 75		
Postes.	10		
Eclairage au Gaz.	67		
Bougie, Chandelles.	5		
Droits d'Auteur.	52		
Dépenses imprévues.	3		
Figurants Militaires.	2		
Total.		2633 60	

(*) Le factum de M. Lafeuillade réunissant les dépenses et les recettes sur le même tableau, pour faciliter la vérification de nos calculs, nous les avons divisés en deux catégories: la première comprend les dépenses et les recettes relatives à la comédie, au drame et au vaudeville, la seconde celles qui s'appliquent à l'Opéra.

Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 3.

Location, Droit des Pauvres, etc.

Théâtre des Variétés, location.	1250 fr. par mois.
Assurances.	50
Droit des pauvres environ.	260
Total.	1560

Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 4.

Administration.

MM. Chalain, régisseur.	200 par mois.
Luppiat, machiniste.	100
Autofages, contrôleur.	50
Guille, tapissier.	50
Barbot, coiffeur.	20
Costes, costumier.	40
Caravin, souffleur.	60
Gaussin, accessoires.	20
Labadens, concierge.	43
***, balayeuse.	5
Total.	590

Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 5.

Orchestre des Variétés.

MM. Picard, chef d'orchestre.	150 par mois.
Pague, premier violon.	50
Lemoine, id.	40
Delon, deuxième violon.	50
Lassus, id.	25
Mialhe aîné, violoncelle.	55
Carrel, id.	50
Senac, contrebasse.	50
Escoubé, id.	55 30
Noilhian, flûte.	50
Escatz, premier cor.	55
Rey, deuxième cor.	40
Viguié, clarinette.	50
Auroux, basson.	40
Total.	658 30

Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 6.

Chœurs.

MM. Gérard, ténor.	25
Darolles, id.	25
Durand, taille.	30
Tournié jeune, taille.	50
Mascara, basse.	50
Denuc, id.	25
Total.	165

Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 7.

Appointements des Artistes.

MM. Brésil, premier rôle.	400	par mois.	
Luguet, jeune 1 ^{er} .	350		
Xavier, amoureux.	225		
Jolly, id.	200		
Girardot.	400	engagé p. l'op., à déd.	200
Chaumont, 2 ^e rôle.	200		
Henri, 3 ^e rôle.	200		
Miland, père grime.	275	id.	75
Lanes, 2 ^e id.	200	id.	100
Fragneau, com. marq.	100		
Neveu, 2 ^e comique.	500	trial. id.	200
Michel, 2 ^e comique.	175	id.	75
Breton, 1 ^{er} comique.	500		
Félicien, id.	500		
M ^{mes} Jolly, premier rôle.	500		
Beaudoin, forte j. 1 ^{re}	525		
Michallet, jeune 1 ^{re} .	350		
Girardot, 1 ^{re} ingén.	266	66	
Minié, déjazet.	450		
Neveu, id.	200	id.	100
Dengis, 1 ^{re} duègne.	225	id.	100
Henri, 2 ^e id.	75		
Lafaye, 2 ^e amoureuse.	150	id	50
Sicard, 3 ^e amoureuse.	150		
Totaux.	6716		66

d'où il faut déduire pour compte de l'opéra 900

Total du traitement des Artistes. 5816 66

RÉCAPITULATION.

Tableau N° 1	—	»	»
— N° 2	—	2,653	60
— N° 3	—	1,560	»
— N° 4	—	590	»
— N° 5	—	658	30
— N° 6	—	165	»
— N° 7	—	5,816	66
TOTAL. . . .		11,443	56

M. Lafeuillade dit dans les observations contenues au bas de son premier Tableau, que :

« Dans une ville comme Toulouse, une partie des recettes du petit Théâtre ne se fait » qu'au préjudice des recettes du grand Théâtre; on en aura la preuve toutes les fois qu'on » voudra jouer simultanément aux deux Théâtres, le dimanche excepté.

« Dans le mois d'octobre, le grand Théâtre, » qui, dans les mois précédents, avait donné » une moyenne de recette de 19,000 à 20,000 fr. » par mois, n'a donné que 13,589 fr., et les » Variétés 13,861 fr.; ensemble 27,450 fr.; il » n'y a là qu'un excédent de recette de sept à

» huit mille francs, etc.... Ainsi l'on reconnaît » tra que le théâtre des Variétés ne peut donner » au directeur, qu'un secours de 20 à 30 mille » francs par an; c'est là une grande ressource, » il faut en convenir, ressource d'autant plus » précieuse qu'elle diminue d'autant les pertes » certaines du grand Théâtre. »

Eh bien ! que prouve cela ? que, pour l'exploitation de la comédie, du drame et du vaudeville, il n'est pas besoin de donner au directeur, pendant les quatre mois d'été, une somme mensuelle de 4166 fr. 66 c., puisque ce genre de spectacle, représenté sur la scène des Variétés, se suffit et au-delà, et qu'il présente à la fin de l'année un résultat, en bénéfice, de 20 à 30 mille francs; il est donc évident que la ville doit refuser d'allouer une semblable dépense.

Il n'est pas exact de dire que l'accroissement de recettes obtenu par les billets distribués à la porte des Variétés pendant le mois d'octobre, a eu lieu aux dépens des recettes du théâtre du Capitole, car la nouveauté de la salle a bien pu faire réaliser deux ou trois recettes un peu plus lucratives que les autres; mais après, quel a été le répertoire des deux Théâtres pendant ce même mois d'octobre ? Pas une nouveauté sur aucun des deux; on a même affecté de jouer tout ce qu'il y avait de plus usé et de moins propre à attirer le public; on a compté uniquement sur la curiosité de voir le nouveau local.

En tête de cette même page se trouve un tableau duquel il résulte que les billets distribués à la porte du théâtre des Variétés ont produit, pendant ce même mois d'octobre 1845, une somme de 13,861 95

A cette somme il faut ajouter le produit de la location des Loges et Stalles que l'on peut facilement évaluer par mois, sans exagération, à 300

La location du Bureau des Cannes, à 50

Total de la recette.	14,211 95
Total de la dépense.	11,443 56

Bénéfice par mois. 2,768 39

Si l'on ajoute la subvention demandée, soit: 4,166 66

ce sera le modeste bénéfice, sur la comédie, le drame et le vaudeville, pour MM. Couailhac, Lafeuillade et compagnie, de 6,935 05

En admettant toujours les chiffres de M. Lafeuillade, il est donc amplement démontré que la comédie, le drame et le vaudeville n'ont pas

besoin de subvention; mais voici quelque chose d'assez étrange.

Prenons le mémoire que M. Lafeuillade fit imprimer et distribuer contre le rédacteur de la *France Méridionale*. On y lit le passage suivant, page 14, 2^e alinéa.

« Notez-bien que le petit théâtre dont j'ai été » privé pendant cinq mois m'a procuré une dif- » férence dans les recettes de vingt mille francs » au moins. Il est vrai de dire que l'augmenta- » tion des loges, des stalles et de l'abonnement » militaire donnent dix mille francs; cette dif- » férence sera réduite d'autant, etc. »

Soyez donc conséquent avec vous-même: vous dites, le 15 novembre 1845, dans le Mémoire remis au Conseil Municipal, que le théâtre des Variétés ne peut vous offrir qu'un excédent de recette de 20 à 30 mille francs par an, et le 30 janvier suivant vous publiez un second Mémoire dans lequel vous dites que la privation de ce Théâtre, pendant cinq mois, vous a procuré une différence dans les recettes de 20 mille francs, c'est donc quatre mille francs de bénéfice sur ce Théâtre que vous avouez par mois, soit QUARANTE-HUIT MILLE francs par an au lieu de trente. Preuve évidente que nos calculs sont exacts, et que la comédie, le drame et le vaudeville n'ont pas besoin de subvention.

D'un autre côté, M. Lafeuillade déclare que le mois d'octobre seul lui a donné un excédent de recette de sept à huit mille francs, ce qui suppose, contrairement aux dires de M. Lafeuillade, une ressource énorme de 84 à 96 mille francs par année! Il faudrait au moins farder un peu plus la vérité pour que les comptes de ce directeur passent trouver quelque créance.

Un peu de réflexion suffit pour voir que presque tous les chiffres de la dépense sont forcés; quant à ceux de la recette..... Par exemple, les frais d'impression d'affiche sont portés à 20 francs par jour, tandis que la double affiche ne coûte que 15 francs. Il faut, pour que ces frais s'élèvent à 20 francs, qu'il y ait un changement de spectacle, ou bien une affiche d'annonce pour le spectacle du lendemain; combien de fois cela arrive-t-il? bien rarement, et cependant c'est à 20 francs que l'affiche est journallement cotée.

Les droits d'auteur sont fixés à 32 francs par jour. Pour faire une pareille dépense il faudrait représenter, dans la même soirée, quatre pièces en un acte, sans avoir recours à l'ancien répertoire, qui ne paie pas de droits; ou bien donner une pièce en cinq actes et deux pièces en un acte, ce qui ne coûterait encore que 28 francs; ou bien enfin une pièce en cinq actes et deux pièces en deux actes. Combien de fois cela arrive-t-il?

Les figurants militaires sont également por-

tés, sur ce Théâtre, à deux francs par représentation: on se rappellera n'en avoir jamais ou presque pas vus.

L'afficheur figure pour 2 fr. 50 c. par jour, lorsqu'il ne reçoit que 1 fr. 75 c.

Les garçons de théâtre, etc. etc. etc.

Ces divers articles présentent seulement une différence en moins de dépense, par mois, de 260 fr.

Si l'on jette les yeux sur la troupe de M. Couailhac, on verra que M. Breton, premier comique, n'ayant pas été remplacé, l'administration réalise encore un bénéfice de 500 francs par mois.

Tout concourt donc pour démontrer, jusqu'à la dernière évidence, que, tous frais payés, le chiffre de sept à huit mille francs est le bénéfice mensuel et réel de la comédie, du drame et du vaudeville, et que, pendant quatre mois de l'année, MM. Couailhac, Lafeuillade et compagnie, tout en nous privant d'opéra, réaliseraient un bénéfice de 28 à 32 mille francs, auquel ils seraient bien aise d'ajouter les 4166 fr. 66 c. de la subvention mensuelle, soit pour quatre mois,

Excédent de recette. 32,000 »
Subvention. 16,666 64

TOTAL. 48,666 64

Et pour les huit mois restants de l'année, à 8000 fr. chacun. 64,000

Subvention. » »

TOTAL, pour l'ANNÉE, du bénéfice net sur la comédie, le drame et le vaudeville. 112,666 64

Théâtre du Capitole.

OPÉRA.

Nous venons de traiter la question relative à la comédie, au drame et au vaudeville, qui a fait l'objet de la première proposition de MM. Couailhac, Lafeuillade et compagnie, au Conseil Municipal.

La seconde proposition de MM. les directeurs est celle de ne jouer l'opéra et le ballet que pendant huit mois de l'année, et d'obtenir une subvention de 6666 fr. 66 c. par mois, pour fournir aux dépenses de ce genre de spectacle.

Nous ne nous occuperons point, pour le moment, de la question de savoir s'il convient à une ville de province d'une importance considérable, à une ville de premier ordre, de suspendre la représentation de l'opéra pendant quatre mois

de l'année. Cette question sera l'objet d'un examen spécial. Nous devons nous borner à prouver, en prenant toujours les chiffres de M. Lafeuillade, qu'une subvention quelque minime qu'elle soit, serait une largesse offerte aux exigences des divers administrateurs de nos Théâtres. Et puisque M. Lafeuillade veut, ainsi qu'il le dit dans son compte-rendu, publié le 15 novembre 1845, adressé à M. le Maire de Toulouse et au Conseil Municipal, *porter au grand jour la question théâtrale, afin que chacun puisse bien juger en connaissance de cause*; nous aussi nous ne demandons pas mieux que de livrer nos réflexions au public, afin que chacun puisse juger cette question si importante et qui intéresse, à un si haut point, tous les contribuables.

D'abord commençons par établir la dépense mensuelle.

Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 1.

Frais du Grand Théâtre, par jour et par mois.

15 Garçons de Théâtre.	20 75	622 50	
4 Pompiers.	3 50	99	
3 Baralistes.	5 75		} 253 75
8 Habilleuses.	5 20		
Affiches.	20		
Afficheur.	2 50		
Garde.	7 75		
Portiers.	4 25		
1 Surveillant.	1		
Postes.	5		
Eclairage au Gaz.	68 50		
Idem, à l'Huile.	40		
Droits d'Auteurs.	60	par 20	} 4713
Dépenses imprévues.	5	représ.	
Figurants milit. ou civils.	15	donnent	
		Total	5436 50

Arrêtons-nous sur ce premier tableau.

Comme pour le théâtre des Variétés, il faudra déduire les sommes exagérées sur les frais journaliers : ainsi, les figurants militaires sont cotés à 15 francs par jour, soit, pour 20 représentations, 300 francs, tandis que cinq ou six ouvrages seulement nécessitent leur présence; ces ouvrages sont *Robert, les Huguenots, Guillaume Tell, la Favorite, la Muette*, pour lesquels on emploie 12 figurants militaires, à 50 centimes chacun, soit 6 francs par représentation: *la Juive, la Reine de Chypre, Charles VI*, étant les seuls ouvrages pour lesquels un plus grand nombre est nécessaire, la moyenne, avec les jours où il n'en est pas fait usage, sera de 5 francs par représentation, soit 200 francs par mois à

déduire sur les frais journaliers pour cet objet.

Si nous examinons encore la dépense portée pour droits d'auteur, dans ce tableau n° 1, nous y remarquerons une nouvelle exagération. M. Lafeuillade porte ces droits à 60 fr. par jour, soit, pour 20 représentations, 1200 fr.

Pour payer 60 fr. de droits d'auteur par représentation, il faut admettre que l'on joue deux pièces dans la même soirée, l'une en trois ou cinq actes, et l'autre en un ou deux actes, et payant chacune un droit. Cela arrive par fois : mais on voudra bien remarquer que souvent, avec un grand opéra on joue une pièce de l'ancien répertoire exempté de droit d'auteur. En outre, combien de fois n'avons-nous pas vu jouer un grand opéra seulement, sur lequel on ne prélève que 36 fr. ? On peut donc facilement évaluer cette augmentation de dépense à la somme de 300 francs par mois. Nous faisons, très-volontiers, grâce de ce qui est porté en plus sur les frais d'impression d'affiches, sur l'afficheur, sur les garçons de théâtre, que M. Lafeuillade porte au nombre de 13 au lieu de 11, sur le produit des amendes qui ne figurent point en recette dans son factum, etc.

En calculant très-largement, on trouvera que, sur les frais journaliers dont le total est de 5436 fr. 50 c. par mois, il faut déduire la somme de 500 fr. pour les deux articles précités.

Soit	5436 50
A déduire	500

Total, par mois, des frais journaliers: 4936 50

Le Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 2, est tout relatif au Théâtre des Variétés, dont nous nous sommes occupés.

Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 3.

Patentes, Locations diverses, Droit des Pauvres, etc.

Patente.	109 40	par mois.
Droit des Pauvres.	781 66	
Assurances.	116 66	
Magasin de Costumes acheté à Nonno au capital de 12,000 fr., intérêt à 6 p. %, 720 fr., un mois.	60	
Magasin de Costumes, Musique et Décors loués au syndic de la faillite Guérin, à raison de 1200 fr. l'an, un mois.	400	
Enregistrement du Privilège.	34 17	
	Total.	1201 89

Tableau de M. LAFEUILLE, n° 4.

Appointements de l'Administration et des Employés.

MM. Eloy, régisseur.	300	par mois.
Couturier.	300	
Briden père, 2 ^e rég.	100	
Pondicq, caissier.	150	
Soulé, contrôleur.	75	
Bernette, receveur.	100	
Delprat, machiniste.	150	
Guille, tapissier.	75	
Barbot, coiffeur.	66 65	
Costes, costumier.	100	
Bégué, bibliothéc.	70	
Briden fils, souffleur.	75	
Gustave, concierge.	50	
Saint-Pierre, ch. com.	25	
Maillard, armurier.	8	
Gaussin, accessoires.	20	
Vincent, entr. des ar.	8	
***, balayeuses.	40	
Total.	1682 65	

Tableau de M. LAFEUILLE, n° 5.

Orchestre.

MM. Cuvreau, chef d'orchestre.	300	par mois
Luidgini, 2 ^e id.	133 33	
Recouly, 1 ^{er} violon solo.	125	
Mialhe, premier violon.	120	
Fil, id.	60	
Laborie, id.	75	
Delpech, id.	53	
Salles, id.	60	
Clavé, deuxième violon.	125	
Fontanel, id.	60	
Beuman, id.	60	
Oms, id.	66 65	
Personne, id.	40	
Launati, id.	50	
Teisseire, alto.	66 65	
Gaget, id.	70	
Guérin, violoncelle.	110	
Théron, id.	100	
Debrus, id.	45	
Ganidel, id.	45	
Porchez, contrebasse.	110	
Mercadier, id.	75	
Savit, id.	75	
Navarre, id.	45	
Benoit, id.	40	
Vignères, première flûte.	85 33	
Blancou, deuxième flûte.	50	
Auroux, 1 ^{re} clarinette.	110	
Bonnel, 2 ^e clarinette.	50	
Pont, 1 ^{er} hautbois.	116 65	
Grillon père, 2 ^e hautbois.	75	
Balby, 1 ^{er} basson.	110	
Azam, 2 ^e basson.	60	
A reporter.	2,746 61	

Report. 2,746 61

Mascara, 1 ^{er} cor.	100
Denef, 2 ^e cor.	50
Viany, 3 ^e cor.	75
Pellegru, 4 ^e cor.	50
Loustalot, 1 ^{er} piston.	85 30
Mauru, 2 ^e piston.	50
Barrau, 3 ^e piston.	50
Mercadier fils, 1 ^{er} trombonne.	66 65
Mahieu, 2 ^e trombonne.	90
Plante, 3 ^e trombonne.	53 33
Jean Rey, 4 ^e trombonne.	50
Fabrice, timballier.	53 53
Mialhe aîné, grosse caisse.	25
Picquie, pianiste.	50
Total.	3353 22

Tableau de M. LAFEUILLE, n° 6.

Chœurs.

MM. Martin aîné, ténor.	91 65	par mois
Martin cadet, id.	83 33	
Samary, id.	50	
Grillon cadet, id.	85 33	
Marqués, id.	85 33	
Germés, id.	25	
Tournié, id.	75	
Gaussin, taille.	85 33	
Castille jeune, id.	45	
Grillon aîné, id.	75	
Seignabou, id.	100	
Barbot, id.	85 33	
Caussé, id.	60	
Bonnefond, id.	53 33	
Vincent, basse.	90	
Cazergues, id.	85 33	
Laporte, id.	85 33	
Castille, id.	85 33	
Aubégés, id.	75	
Pérlie, id.	80	
Viviez, id.	70	
Rey, id.	50	
MM ^{es} Boissy, 1 ^{er} dessus.	100	
Lacan, id.	85 33	
Mahieu, id.	50	
Brondelle, id.	85 33	
Félicie, id.	75	
Clarisse, id.	85 33	
Dorval, id.	80	
Gontier, id.	66 65	
Catherine, 2 ^e dessus.	75	
Caroline, id.	58 50	
Philippard, id.	58 50	
Xavier, id.	75	
Lafaye, id.	75	
Clairval, id.	75	
Luidgini, id.	75	
Total.	2679 86	

Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 7.

Appointements des Artistes.

MM. Octave, 1 ^{er} ténor.	2500		
Anthiome, t. léger.	1500		
Saint-Denis, baryt.	1000		
Didot, basse-taille.	1000		
Borsary, 1 ^{re} b. co.	400		
Illac, 2 ^e basse.	500		
Girardot, philippe.	400	Engagé p. les Variétés, à d.	200
Neveu, ténor comique.	500	id.	100
Larderet, 3 ^e basse.	125		
Fernand, g. coryphée.	125		
Tiste, ténor comique.	500		
Lanes, 2 ^e père grime.	200	id.	100
Miland, ténor grime.	275	id.	200
Michel, 2 ^e comique.	175	id.	100
Flavien Duc, des tén.	400		
Déterville, id.	000	n'a jamais existé.	
MM ^{es} Didot, sopr. léger.	1666	65	
Widemann, contralto.	1200		
Raby, sopr. en t. gen.	800		
Hess, sopr. marqué.	225		
Octave, 1 ^{er} s. com.	500		
Fumery, 2 ^e id.	275		
Lafaye, 2 ^e et 3 ^e amo.	150	Engagée p. les Variétés, à d.	100
Dengis, duègne et car.	225	id	125
Neveu, des déjazet.	200	id.	100
Totaux.	14041	65	1025
D'où il faut déduire pour compte des Variétés	1025		
Total du traitement des artistes.	13016	65	

Suite du Tableau de M. LAFEUILLADE, n° 7.

Ballet.

MM. Collet, premier danseur.	500	par mois.
Risse, deuxième danseur.	120	
MM ^{es} Dieudonnée, prem. dans.	425	
Stéphan, 2 ^e et 1 ^{re} dans.	400	
Péroline, 2 ^e danseuse.	200	
Total.	1645	

Frais Extraordinaires.

M. Lafeuillade, qui groupe si bien les chiffres de la dépense, nous permettra de ne pas y faire figurer les *frais extraordinaires* qu'il porte sur son tableau comme somme perdue, c'est-à-dire les frais de musique, décors et costumes nouveaux, qui se sont élevés, suivant lui, pendant une année, pour *les Martyrs* et *Dom Sébastien*, à 20,000 francs. En effet, M. Lafeuillade conserve la propriété de ces costumes, de ces décors et de cette musique, et il sollicite en ce moment la ville pour qu'elle en fasse l'acquisition.

Toutefois, comme ces objets ne peuvent pas être vendus au prix d'achat, nous les évaluerons à 8000 francs. — Reste, 12,000 francs.

Nous allouons aussi en dépense les frais de voyage, port d'effets des artistes, ainsi que le port des lettres et paquets, pour une somme de 4000 francs.

Décors, costumes, etc.	12,000
Voyages, etc.	4,000
Total pour huit mois.	16,000
Par mois.	2,000

Récapitulation de la dépense, par mois, d'après M. LAFEUILLADE.

Tableau N° 1	—	5,436	50
— N° 2	—	»	»
— N° 3	—	1,201	89
— N° 4	—	1,682	65
— N° 5	—	3,533	22
— N° 6	—	2,679	86
— N° 7	—	13,016	65
Ballet. N° 7	—	1,645	»
Frais extraordinaires.		2,000	»
Total.		31,195	77

D'où il faut déduire, pour frais journaliers,	500	»
Total de la dépense.	30,695	77

Recette.

Quoique l'ouverture du théâtre des Variétés ait eu lieu en octobre, et que l'époque des débuts fût passée, M. Lafeuillade déclare, dans son Tableau de Récapitulation, en tête de son Mémoire, que les billets distribués à la porte du grand Théâtre ont produit, pendant ce mois, une somme de 13,589 fr. 95 c.

Il n'y a pas de doute que si les débuts avaient lieu en septembre et octobre, ces deux mois produiraient bien au-delà ; néanmoins nous maintiendrons le chiffre de M. Lafeuillade, soit, pour billets distribués à la porte, en septembre et octobre, 27,723 90

Les mois de novembre, décembre, janvier et février, étant les plus productifs de l'année, nous conserverons, pour ne pas être taxés d'exagération, le chiffre que

A reporter. 27,723 90

<i>Report.</i>	27,723 90
M. Lafeuillade établit lui-même, comme moyenne, pour les recettes des mois d'été, c'est-à-dire 20,000 fr., soit, pour quatre mois,	80,000
Nous assimilerons mars et avril aux mois de septembre et d'octobre, soit	27,723 90
Les grands bals et redoutes dont le revenu a toujours été pour la direction d'un produit net de	8,000
Ce même Tableau de M. Lafeuillade établit que, pendant les six mois d'été, les articles suivants ont produit; savoir :	
Abonnement à l'année, 19,470 , pour huit mois,	25,960
— au mois, 7,948	10,597 33
— militaire, 4,870 70	6,494 26
— Adm ^{ons} civiles, 4,100	1,466 66
Location des Loges, 18,397	24,529 33
— des Stalles, 4,027	5,369 33
Spectacles forains, 437	182 66
Bureau des Cannes, 750	1,000
Loterie des Dames, 4,828	1,828
Total.	220,875 37

Pendant les quatre mois de novembre, décembre, janvier et février, époque où MM. les étudiants et les propriétaires sont de retour à Toulouse, les recettes des billets distribués à la porte, et les abonnements au mois devront subir une augmentation d'un tiers, et certes c'est faire reste de raison à M. Lafeuillade que de ne pas les porter à un taux plus élevé.

Ainsi donc, il faut ajouter à la somme totale de

Celle d'un 1/3 sur 80,000, produit des quatre mois d'hiver, plus 1/3 sur 7948, produit des abonnements au mois, soit	29,315 99
--	-----------

Total de la recette pendant huit mois,	250,191 36
Recette par mois, 1/8 ^{me} ,	31,273 92

RÉCAPITULATION.

Recette par mois,	31,273 92
Dépense, <i>id.</i>	30,695 77
Bénéfice mensuel,	578 15
D'après la demande de M. Couailbac il faudrait ajouter la somme de	6,666 66
Modeste bénéfice par mois,	7,244 81
Pour les huit mois,	57,958 48

On voit par cet exposé que l'opéra, pendant l'hiver, se couvre et au-delà, et que le directeur, quel qu'il soit, n'a pas besoin de subvention, étant amplement dédommagé par les bénéfices qu'il réalise sur la comédie, le drame et le vaudeville.

Maintenant résumons-nous, et fessons-le en bons maîtres.

L'on a vu, dans l'article relatif à la comédie, au drame et au vaudeville, que les bénéfices mensuels, au théâtre des Variétés, peuvent être évalués, pour le moins, à 2768 fr. 29 c. Tout en maintenant l'exactitude rigoureuse de nos précédents calculs, qui portent à 7 ou 8000 fr. par mois les bénéfices que donne ce théâtre, nous voulons bien nous arrêter à ce chiffre de 2768 fr. 29 c. comme étant le plus bas,

Soit, pour douze mois. 33,219 48

M. Lafeuillade ne contestera pas cette somme; à 3000 fr. près, nous sommes d'accord avec lui.

Nous venons de prouver que les bénéfices mensuels, au grand Théâtre, sont de 578 fr. 15 c., soit, pour huit mois.

4,625 20

Total des bénéfices annuels, aux deux Théâtres.

37,844 68

Que l'on ajoute à cette somme la subvention votée par le Conseil Municipal, soit

50,000

et l'on aura une somme totale de bénéfices de

87,844 68

C'est déjà assez joli; mais ce n'est pas assez pour la direction en commandite; elle demande un supplément de subvention de

18,888 92

ce qui donnerait un résultat fort clair et fort net de

106,733 60

Suppression de l'Opéra pendant 4 mois.

Les mois de mai, juin, juillet et août sont, il est bien reconnu, quatre mois de rudes épreuves pour un *directeur* qui veut, *sans avances et sans ressources*, exploiter le grand opéra. L'absence des propriétaires oisifs, les grosses chaleurs, tout concourt à éloigner le public du Théâtre et à forcer le directeur à mettre en dehors une somme assez ronde, c'est donc alors qu'il faut ou le soutenir, s'il est *sans ressource*, ou supprimer l'opéra pendant ces quatre mois.

Dans une ville comme Toulouse, la suppres-

sion de l'opéra est une véritable calamité, c'est même rendre ce genre de spectacle presque impossible pendant l'hiver.

La question théâtrale ne doit pas seulement être envisagée sous le rapport artistique, on doit aussi la considérer sous le rapport philanthropique : que des artistes qui gagnent deux mille, dix-huit cents, quinze cents francs par mois, ne reçoivent leurs appointements que pendant huit mois de l'année, ils peuvent facilement attendre l'ouverture de la campagne théâtrale; mais les musiciens, les chanteurs de chœurs, hommes et femmes, les garçons de théâtre, habilleuses, etc., vivant, la plupart, au jour le jour, seraient réduits à la misère, si, pendant quatre mois, on les privait de leur industrie.

Qu'on se rappelle l'époque encore toute récente où la salle du Capitole se trouvait fermée; les musiciens, donnaient, infructueusement, sur ce Théâtre, des concerts promenades; les artistes de la comédie, du drame et du vaudeville, réunis en société, mus par un sentiment d'humanité, donnaient des représentations sur le petit Théâtre au bénéfice des malheureux choristes: cet état de choses se perpétuant, la majeure partie de cette classe intéressante fut contrainte de vendre ses effets mobiliers, puis son vestiaire, de s'endetter, et quelques-uns même eurent recours à la charité, pour ne pas mourir de faim.

Voilà les tristes conséquences de la suppression de l'opéra, pour la classe la plus nombreuse et la plus nécessitense.

Voyons maintenant quelles en seront les conséquences pour le directeur, soit que l'opéra fonctionne ou non pendant les mois de mai, juin, juillet et août.

Nous avons déjà démontré que la comédie, le drame et le vaudeville, offrent, pour le moins, au directeur, *sans aucune subvention*, un bénéfice mensuel de

2768 29
578 15

ce qui donne, par mois, un bénéfice de 3346 44

Mais comme le chiffre de 578 fr. 15 c. est si minime, pour le grand Théâtre, et qu'on ne le trouve pas assez rond pour satisfaire MM. Couailhac, Lafeuillade et compagnie, on suppose qu'en présence de leur demande de supprimer l'opéra, le Conseil Municipal, touché par un sentiment généreux, leur accordera une somme confortable et propre à satisfaire les exigences de tous les cointéressés. Qu'est-ce, en effet, qu'une somme mensuelle de 578 fr. 15 c. divisée entre douze ou quinze personnes? en vérité, des gants jaunes ne peuvent pas se réduire à tendre la main

pour recevoir si peu de chose; fi.....! — Si, plus tard; il est nécessaire de publier les noms de ces Messieurs, que nous connaissons tous, nous ne manquerons pas de le faire, et l'on verra que nous avons complètement raison.

D'autre part, quels sont les artistes, ayant un talent reconnu, qui consentiront à contracter un engagement, pendant huit mois de l'année, et à sacrifier le tiers de leurs appointements? certainement aucun: de là une difficulté insurmontable pour avoir, pendant l'hiver, une troupe et un orchestre à la hauteur de la scène de Toulouse. Il est donc impossible de supprimer l'opéra pendant quatre mois, et il y a impérieuse nécessité de le conserver toute l'année.

Que la direction des Théâtres rentre dans l'industrie pure et simple, qu'elle soit dégagée de toutes les intrigues musquées de nos dandys, et alors on trouvera un directeur uniquement occupé de créer un répertoire, de le varier, d'exciter la curiosité du public, au lieu de le voir passer son temps dans les antichambres de la mairie, des Conseillers Municipaux ou de leurs aboutissants, pour tacher de faire, sans bourse délier, ni sans aucune sollicitude, une recette de 70 mille francs puisée dans la caisse municipale.

Car, depuis qu'on a trouvé le moyen de puiser à pleines mains dans cette caisse, il n'y a rien de possible; les exigences vont toujours croissant, les intrigues se multiplient ainsi que les embarras administratifs.

Encore si on avait amélioré le sort de la masse des musiciens et des choristes de notre ville, ou fait augmenter les avantages de la scène, on aurait quelque consolation. Loin de là, tout a été et va journellement en déclinant; si nous avons quelques artistes de mérite, on le doit à M. Cazeneuve si cruellement exploité par la coterie qui voudrait se perpétuer à Toulouse; l'avènement de M. Lafeuillade a fait perdre aux artistes près de deux mois de leurs appointements; les musiciens et les choristes, plus à plaindre que les autres, après avoir supporté la même perte, sont au moment d'en voir consommer une plus grande, si on les prive, de nouveau, pendant quatre mois, de leur industrie. Depuis quelques années leur sort est vraiment digne de pitié.

Les appointements de la masse des musiciens de l'orchestre, et des choristes ont été diminués, et parmi ces derniers se trouvent des surnuméraires qui ne reçoivent aucune rétribution; voilà ce qui explique pourquoi on voit des dames qui ne font même pas le simulacre de remuer les lèvres lorsque les autres chantent;

d'autres ont ressenti tout le poids de la haine administrative, et n'ont pas été engagés, tels que MM. Cazergues, Barbot, Marqués, etc., qui étaient cependant d'un grand secours comme chefs d'attaque.

Nous ne doutons pas un seul instant que la commission chargée d'examiner les propositions faites par MM. Couailliac, Lafeuillade et compagnie, ne rétablissent le calme dans l'esprit de MM. les musiciens et les choristes de l'opéra, et ne rejette une semblable demande qui n'a d'autre but que celui d'enrichir une entreprise ruineuse pour la ville.

Comment ajouter foi aux chiffres de M. Lafeuillade, lorsqu'à chaque ligne nous trouvons des erreurs; le 15 novembre 1845, il adresse au Conseil Municipal l'état nominatif de tous ses pensionnaires, avec les appointements qu'il compte à chacun d'eux : ne voit-on pas figurer au nombre de ses artistes un sieur Déterville, chantant des ténors, lorsqu'il n'a jamais fait partie de la troupe, et cependant il compte comme dépense pour une somme de 1200 fr. par an? ne fait-il pas figurer au nombre des chanteurs de chœur le sieur Martin aîné pour une somme de 1100 fr. par an? cependant lorsque le mémoire a été imprimé, Martin était mort depuis quatre mois; il n'a jamais été remplacé.

A chaque instant nous découvrons des preuves irrécusables que les chiffres portés par M. Lafeuillade sont erronés.

A qui ferez-vous croire que vous avez dépensé 20 mille francs pour les décors de *Dom Sébastien* et des *Martyrs*. M. Couturier, peintre du Théâtre, n'est-il pas payé à l'année? ne figure-t-il pas pour trois mille francs d'appointements sur le tableau de l'administration? les peintures n'ont-elles pas été faites, en partie, sur des toiles d'anciens décors appartenant à la ville?

Ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Couailliac, associé de MM. Lafeuillade et compagnie, se soit adressé au Conseil Municipal pour obtenir une subvention de *soixante-dix mille francs*. On se souvient, en effet, qu'en 1844 une discussion des plus vives eut lieu entre la plupart des Conseillers Municipaux qui siègent encore dans la salle de Clémence Isaure; or, cette discussion était relative à une subvention bien moindre puisqu'il ne s'agissait que de 20 mille francs. Voici en quels termes M. Albert s'exprimait :

« Lorsque, sous une administration précédente, on a donné communication au conseil d'arrangements intervenus entre cette administration et M. Rhoné, par suite desquels il ne serait plus donné de subvention, moyennant l'augmentation du prix des places, J'AI PENSÉ, COMME LA MAJORITÉ DE MES COLLÈ-

GUES, que celui qui voulait jouir du spectacle devait le payer, et j'ai applaudi à une mesure qui épargnait les deniers communaux. Maintenant qu'on a trouvé le moyen de rançonner les spectateurs, on veut aussi rançonner la caisse municipale; c'est par trop fort, et je m'oppose, pour ma part, aux conclusions de la commission; car de concessions en concessions, je m'aperçois que nous allons si loin que, bientôt, si les choses continuent, il ne nous restera d'autre marche à suivre que de mettre la clé sous la porte et de prier nos concitoyens de venir faire leurs affaires eux-mêmes, car, à coup sûr, ils les feront beaucoup mieux que nous. Je concevrais, à la rigueur, si nous sommes dans une situation forcée, que M. le Maire accordât les 20,000 fr. de subvention mis à sa disposition par le conseil, mais je vote formellement contre le supplément de 10,000 fr. »

M. Paya, après avoir émis son opinion toute empreinte d'un caractère politique, finissait par ces mots :

« Quoi qu'il en soit, M. Lafeuillade, fort de la déclaration de M. Rhoné, fait des démarches auprès de l'administration municipale, et il acquiert la certitude, non-seulement que sa nomination serait vue avec plaisir, mais que le conseil municipal, officieusement pressenti, ne serait pas éloigné de voter une subvention. Bientôt la commission nommée s'assemble, et on arrête le chiffre de cette subvention à 20,000 fr. Je dois dire ici, Messieurs, puisque mon sort est d'être constamment seul de mon avis, dans toute cette question de théâtre, que je fus constamment opposé à l'opinion de mes collègues, jusqu'à ce qu'on eût trouvé une compensation aux 20,000 fr. offerts, dans la propriété abandonnée à la ville de tous les décors faits par les soins et pour le compte du directeur, pendant la durée de sa gestion. Je dois, du reste, faire observer que la commission exprima très-catégoriquement l'opinion, et, sous ce rapport, elle justifiait les appréhensions de M. Rhoné qu'elle ne se décidait à proposer au conseil de voter une subvention, que parce qu'elle était persuadée que ce serait M. Lafeuillade, jouissant de toute sa confiance, qui obtiendrait le privilège. »

M. Capelle, notaire, disait :

« Si j'avais à opter entre deux directeurs, il est certain que ce n'est pas M. Rhoné que je choisirais. Mais puisqu'il n'y a que lui de possible, je consents à ce qu'une subvention lui soit accordée. Toutefois et malgré les observations de M. le maire, et sur la nécessité d'un théâtre, et sur la fausse position où nous nous trouvons, je crois qu'il y a un terme à tout, et si je concède les 20,000 fr., je m'oppose aux 10,000 fr. pour indemnité d'éclairage, car je ne trouve pas la demande fondée, et les accorder comme forcés, serait un acte de faiblesse auquel je ne veux point m'associer. *Jamais, même à un directeur de notre choix, nous n'aurions donné 50,000 fr. et l'augmentation du prix des places. Je vote contre les 10,000 fr.* »

M. Gasc, qui émettait un avis contraire, fit persister de plus fort M. Capelle dans son opinion; aussi disait-il :

« Je suis loin de me ranger à l'opinion de M. Gasc, dont le raisonnement ne m'a pas convaincu; mais si

le conseil partageait ses convictions, je demande au moins, que les dix mille francs supplémentaires ne soient pas accordés comme indemnité d'éclairage, ce qui pourrait entraîner des conséquences funestes. Donnez 50,000 fr., mais donnez-les comme subvention, cela vaudra beaucoup mieux. Nous ne paraîtrons alors, ni faibles, ni dupes. Quand à moi, je persiste à n'accorder que 20,000 fr. »

Enfin, M. Paya disait :

« Il y a un fait que la discussion de ce soir a rendu plus incontestable que jamais : c'est que si M. Lafeuillade, ou tout autre prétendant, eût été nommé directeur, évidemment M. Rhoné n'aurait jamais obtenu ces 10,000 fr. pour indemnité d'éclairage. Il y a plus, je crois qu'il ne les aurait pas demandés; car évidemment, il a dû exploiter sa prétendue perte, lorsqu'il a obtenu de l'administration de M. Bories, l'augmentation du prix des places. Ainsi donc, il demeure constant pour le public, que M. Rhoné coûte au trésor communal 10,000 fr. de plus qu'un autre directeur, puisqu'on va lui donner 50,000 fr., tandis qu'on ne donnait que 20,000 fr. à M. Lafeuillade. »

Et le résultat fut que :

« Sur vingt-deux membres présents, les cinq membres de l'administration et quatre membres de la commission (MM. Daunassans, Ducasse, Gasc et Perpezzac), votent pour les conclusions de la commission (20,000 fr. de subvention et 10,000 fr. d'indemnité pour l'éclairage);

» Six membres déclarent voter pour la commission, comme contraints et forcés,

» Et six membres (MM. de Lartigue, Capelle, notaire, Vivent, Paya, Féral et Capèle, négociant), votent contre la commission. »

Jamais définition plus exacte n'a été donnée sur la manière d'agir de M. Lafeuillade, représenté aujourd'hui par M. Couailhac, que dans la réponse faite par la *France Méridionale* des 12 et 19 février 1846, réponse dans laquelle on lit le passage suivant :

« La vérité est que M. Lafeuillade grille d'envie d'être et de rester directeur. Pendant qu'il abdique du bout des lèvres, et vis à vis des curieux et des indiscrets, il écrit à tels et tels artistes et leur offre des engagements. C'est le machiavélisme le plus embrouillé. M. Lafeuillade voudrait avoir le moins de concurrents possibles. S'il n'en avait point du tout, ce serait mieux encore. Il s'agit donc d'écarter les gens qui pourraient faire ce raisonnement limpide comme le cristal : Toulouse a eu, pendant trois années, un directeur qui, sans subvention aucune, a perdu 75,000 fr. Donc, il est possible de ne perdre que 75,000 fr. Maintenant on donne 50,000 fr. de subvention, plus 15 à 20,000 fr. que représente l'augmentation des loges, stalles, abonnements militaires. Si l'on perd 75,000 fr. en trois années, la subvention en donne 200,000 environ, soit un boni de 120,000 fr. à l'expiration du privilège. Abstraction faite de l'avantage

de traiter à cette heure avec une mairie sensée, bienveillante, régulière, de l'éventualité d'un camp, etc. Il y a loin de cette position à celle de M. Rhoné qui débuta avec les canons se promenant par les rues... »

Eh bien ! si l'administration de M. Rhoné eut duré trois années de plus, qu'aurait payé la ville de Toulouse pour les Théâtres ? Soixante mille francs. Voyons ce qu'il en coûte depuis que MM. Lafeuillade; Couailhac, Lafeuillade et consorts, sont à la tête de cette industrie ?

Pendant sa première gestion, qui a duré huit mois, M. Lafeuillade a occasionné à la ville une dépense de

61,000

Sa seconde gestion qui ne fait que commencer, sous le nom de Couailhac, coûtera à la caisse municipale

25,000

Si on lui accorde ce qu'il demande pour le mois d'octobre,

4,166 66

Et pour l'année prochaine,

70,000

Ce sera une dépense totale de

160,166 66

Auxquelles sommes il faut ajouter quatre mois de subvention payés à M. Boullard.

9,999 99

Idem, à M. Cazeneuve.

16,666 66

Total. 186,833 31

Ce qui établit une différence EN PERTE pour la ville, dans trois années, de CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS FRANCS TRENTE-UN CENTIMES, et qui sait où il plaira à ces Messieurs de borner leurs demandes avant la fin de l'année théâtrale !

Nous reconnaissons que M. Rhoné a perdu, dans trois années, une somme de 75,000 fr.; mais examinons quelles sont les causes qui ont amené cette perte.

1° M. Rhoné avait un ballet composé ainsi qu'il suit :

BALLET.

MM. Brillant.	mois.	450	an.	5,400
Georges.		400		4,800
Jensolin.		150		1,800
Hippolyte.		75		900
MM ^{es} Cécile de La Mothe.		450		5,400
Camoin.		600		7,200
Jensolin.		200		2,400
Totaux.		2325		27,900
Plus, huit figurants danseurs, à 50 fr.				
par mois, 400 fr., un an.				4,800
Huit figurantes danseuses, à 40 fr.				
par mois, 320 fr. un an.				3,840
Total de la [dépense du ballet pour un an.				36,540

Pendant trois années de la gestion.	109,620
Quelle est la dépense du ballet qui figure sur l'état de M. Lafeuillade?	
Pendant un an 19,740.	
Pendant trois années.	59,220
Différence de la troupe de M. Rhoné, sur cet objet.	50,400
M. Rhoné a été privé, pendant un an, de subvention, soit	20,000
Total.	70,400

Comme on le voit il n'a pas fallu beaucoup de temps pour trouver la cause première des pertes éprouvées par M. Rhoné. En outre, rappelez-vous l'époque du recensement: un mois durant, M. Rhoné n'a fait aucune recette, attendu que les canons braqués dans les rues, retenaient les habitants dans leur domicile. Cependant, par ordre de l'autorité, les portes du Théâtre s'ouvraient tous les soirs et M. Rhoné était toujours obligé de payer les frais de ces représentations sans spectateurs. En calculant ces frais, nous pourrions ajouter à cette somme de 70,400 fr., celle d'environ 28,000 fr.

Dans un autre circonstance malheureuse, à l'époque de la mort du duc d'Orléans, M. Rhoné, encore par convenance, fit relâche pendant huit jours, et cependant il paya les artistes sans retenir une obole sur leurs appointements, perte évidente d'un tiers de mois sur les billets distribués à la porte des Théâtres, soit 9000 fr.

Combien de représentations n'a-t-il pas données au bénéfice des malheureux, des indigents? combien de concerts n'a-t-il pas favorisés en faisant des relâches et en prêtant ses artistes? quelques jours encore avant sa retraite, lorsqu'il savait qu'il ne pouvait plus être directeur à Toulouse, n'y a-t-il pas eu un bénéfice pour le dépôt de mendicité? n'est-ce pas autant de recettes dont il s'est privé? Aussi, puisqu'il faut mettre tout en ligne de compte, nous les évaluerons à 5000 fr. par an, soit, pendant trois ans, 15,000 fr.

Et lui encore n'avait-il pas fait confectionner les décors de la *Reine de Chypre*, de la *Favorite*, acheté les costumes et la musique nécessaire? n'a-t-il pas dû éprouver une perte considérable en revendant pour une somme de 6000 fr., tout un matériel qui lui avait coûté plus de trente mille francs; comme à M. Lafeuillade, il faut lui tenir compte de la perte qu'il a éprouvée sur ces objets, soit 24,000 fr.

— Il faut encore lui tenir compte de l'abonnement aux voitures de place pour le transport des artistes d'un Théâtre à l'autre, à raison de 600 fr. l'an, soit, pour trois ans, 1800 fr.

Ajoutons à cela les dix mille francs d'augmentation que M. Lafeuillade déclare obtenir sur les loges, stalles et abonnements, soit 10,000 fr.

Total du surplus de la DÉPENSE de l'administration Rhoné comparée à celle de M. Lafeuillade, 133,200 fr.

Dans des conditions égales à celles de M. Lafeuillade, M. Rhoné aurait bénéficié une somme annuelle de 21,066 fr. 66 c. Soit, pour trois années, 63,200 fr.

Cependant, M. Couailhac, possesseur du titre de directeur des Théâtres de Toulouse, vient de présenter au Conseil Municipal un Mémoire à l'appui de la demande qu'il a faite afin d'obtenir l'augmentation de subvention réclamée par lui, dans la séance du 14 novembre dernier.

Nous ne nous arrêterons pas à la narration qu'il place en tête de son état de récapitulation contenant l'historique fabuleux de nos Théâtres, depuis 1832 jusqu'à l'avènement de la direction Couailhac, Lafeuillade et compagnie. Mais nous ferons observer que le résultat qu'il présente est chimérique et incroyable.

Il dit, dans son exposé, que M. Rhoné demandait, pour continuer son administration, une somme de 30,000 fr., celle de vingt mille francs étant insuffisante; c'est une erreur grossière dans laquelle personne ne tombera, attendu qu'il est de notoriété publique que ce n'est que 20,000 fr. qui étaient demandés, et que les 10,000 fr. en sus étaient applicables à une indemnité à lui due pour substitution de l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile, et dont les tribunaux lui ont fait justice en proclamant la légalité de sa demande.

Comment M. Couailhac peut-il juger sa troupe plus chère que M. Rhoné ne payait la sienne, lui, à qui il manque une foule de sujets; lui, dont la plupart des artistes jouent *en attendant* le titulaire de l'emploi; lui, qui n'a que six sujets pour le ballet, tandis que celui de M. Rhoné se composait de vingt-trois danseurs ou danseuses? En vérité, on suppose que MM. les Membres de la Commission seront assez peu clairvoyants pour ne pas s'apercevoir de la jonglerie.

En effet, si M. Rhoné payait une somme mensuelle de 41,407 fr. 32 c., ainsi que le dit M. Couailhac, soit, par an, 496,887 fr. 84 c., c'est qu'il avait un corps de ballet coûtant par mois 3045 fr., soit, par année, 36,540 fr.

Qu'on ne dise pas que l'augmentation du prix des premiers sujets est cause que M. Couailhac a été obligé d'élever le total de ses dépenses mensuelles; nous allons lui prouver que cela est impossible.

M. Rhoné payait M. Espinasse, premier ténor, 2500 fr. par mois.

M. Octave recevait de M. Lafeuillade pareille somme de 2500 fr.

M. Couailhac n'a pas encore de premier ténor en titre.

M. Rhoné payait à M. Altairac, ténor léger, 1600 fr. par mois.

M. Lafeuillade ne comptait à M. Anthiome que 1300 fr.

M. Couailhac n'a pas encore de ténor léger.

M. Laurent, baryton, recevait de M. Rhoné 1000 fr.

M. Lafeuillade payait à M. Saint-Denis 1000 fr.

M. Couailhac ne paie, lui aussi, que 1000 fr. à M. Flachat.

M. Serda, première basse-taille, était payé par M. Rhoné 1600 fr. par mois.

M. Lafeuillade ne comptait à M. Didot que 1000 fr.

M. Couailhac paie à M. Obin la même somme que recevait M. Didot.

Les appointements de M^{me} Roulle, sous la direction de M. Rhoné, étaient de 2400 fr. par mois.

M. Lafeuillade ne donnait à M^{me} Didot que 1666 fr. 66 c.

M. Couailhac compte à M^{me} Julian 2200 fr.

M. Rhoné comptait à M^{me} Rouvroy, chanteuse légère, 1500 fr. par mois.

M. Lafeuillade ne payait à M^{me} Raby que 800 fr. par mois.

M^{me} Cornélis, avec son mari, avaient été engagés, par M. Cazeneuve, à raison de 1000 fr. par mois, pour *tous deux*; nous ne pensons pas qu'ils aient été augmentés.

M. Rhoné avait un régisseur général à qui il donnait 6000 fr. d'appointements.

M. Lafeuillade n'en donnait au sien que 3600.

M. Rhoné avait pensé que les artistes secondaires et les choristes n'avaient pas, avec leurs minimes appointements, au-delà du strict nécessaire pour vivre.

M. Lafeuillade, non content d'avoir enlevé 300 fr. par an à MM. Tiste, Miland, Lanes, etc., et à MM^{mes} Fumery, Dengis, etc.; 600 à MM. Briden, Bernette, etc., a diminué les choristes de 200 et 300 fr. Les plus simples incidents ont été matière à bénéfice.

Ce que nous disons n'est pas pour blâmer MM. Couailhac et Lafeuillade; tout ceci est affaire entr'eux et leurs pensionnaires: mais au moins cherchons-nous à comprendre par quelle fatalité ces économies n'ont amené qu'une plus forte dépense, comparativement à la direction d'un homme accusé de *folle prodigalité*.

Quoi qu'il en soit, si le chiffre de 534,181 fr. 80 c. était le chiffre réel de la dépense annuelle qu'occasionne le Théâtre, ce qui est impossible,

nous ne savons s'il ne faudrait pas envoyer aux petites-maisons directeur et associés: très-certainement il y a là des cervaux bien moins malades que ne le serait, dans un tel cas, celui de ces Messieurs, et la caisse municipale n'aurait pas assez de tous ses fonds pour subvenir aux besoins du Théâtre; car ce ne serait pas 70,000 fr. de subvention que devrait demander la société en commandite, mais au moins 150,000 fr.

On remarquera, dans le Mémoire que vient de remettre M. Couailhac au Conseil Municipal, que lui aussi a diminué singulièrement ses dépenses, comparativement à celles que M. Lafeuillade dit avoir faites l'année passée; puisque ces Messieurs sont associés, ils auraient dû au moins coordonner leurs chiffres de manière à ne pas se trouver continuellement en contradiction avec eux-mêmes.

Prenons le Mémoire de M. Lafeuillade et nous y verrons que les frais de représentation journalière sur le Théâtre du Capitole s'élèvent, par mois, à 5436 fr. 50 c. Eh bien! M. Couailhac imprime, de son côté, que ces mêmes frais ne sont que de 5132 fr.

Différence en moins, par mois, 436 fr. 50 c., et par an, 5238 fr.

M. Lafeuillade porte, dans son Tableau, les droits d'auteur à 60 fr., tandis que M. Couailhac ne les fait figurer que pour 46 fr. 60 c.

Au Théâtre des Variétés, M. Lafeuillade porte les frais de représentation journalière, par mois, à 2653 fr. 60 c., et M. Couailhac ne les porte qu'à 2632 fr.;

Les droits d'auteur, portés par M. Lafeuillade à 32 fr., sont portés par M. Couailhac à 30 fr. 50 c.

Différence en moins, par mois, 53 fr. 60 c.; par an, 643 fr. 20 c.

M. Lafeuillade, dans son Mémoire, fait figurer la location des costumes pour une somme mensuelle de 1150 fr.

M. Couailhac ne la fait figurer que pour 500 fr.

Et, disons-le en passant, ces costumes achetés par M. Boullard à M. Nonon et cédés à M. Lafeuillade à raison de 12,000 fr., ne sauraient être loués 500 fr. par mois, attendu qu'ils représenteraient un énorme capital de 120,000 fr. Dans tous les cas, en acceptant le chiffre de M. Couailhac, il y aurait toujours en moins une dépense annuelle de 7500 fr.

La musique qui figure sur l'état de M. Lafeuillade pour 150 fr. par mois ne figure sur celui de M. Couailhac que pour 100 fr.

Différence, par an 600 fr.

M. Couailhac évalue les frais de voyage à 250 fr. par mois. On concevrait facilement que l'on fit figurer cette dépense pendant les deux ou trois premiers mois de l'année théâ-

trale, mais non pendant toute l'année; car, une fois la troupe complète, il n'y a plus de frais de voyage.

M. Couailliac, moins que tout autre, devrait agir ainsi puisqu'il a trouvé ici la troupe complète, à l'exception seulement de quatre ou cinq emplois. On peut hardiment réduire cette somme de 250 fr. par mois, qui forme un total annuel de 3000 fr. à 1500 fr.

Différence, 1500 fr.

M. Couailliac porte en dépense une pareille somme de 1500 fr. pour les décors, costumes, partitions, etc., pour ouvrages nouveaux; mais en vérité, c'est dépasser les bornes de la plaisanterie, car il semble que tous les mois on doit avoir un ouvrage nouveau, et que toutes les dépenses qui peuvent être faites à ce sujet, sont des sommes perdues; mais comme nous l'avons déjà dit plus haut, lorsqu'il a été question des décors des *Martyrs* et de *Dom Sébastien*, M. Couailliac en conservera toujours la propriété, et on ne doit lui tenir compte que de la moins value. Ainsi cet article doit être réduit à 500 fr., et certes c'est encore une évaluation très-avantageuse; c'est donc 12,000 fr. que l'on porte en trop; c'est une dépense trop éventuelle; car il est fort possible qu'on ne dépense pas un centime pour cet objet, en ne montant que des ouvrages sans décors ni costumes nouveaux, si toutefois on en monte quelqu'un; à déduire, par conséquent, sur l'année, 12,000 fr.

Ces divers articles donnent, sur la dépense de M. Couailliac, comparée à celle de M. Lafeuillade, une différence en moins, de 27,481 fr. 20 c.

A ce chiffre n'est pas comprise la diminution qu'il a opérée sur tous les artistes, musiciens, choristes, etc., que l'on peut hardiment évaluer à une somme mensuelle de 3000 fr., ce qui donnerait encore une réduction de 36,000 fr. par an, et produirait un total de 63,481 fr. 20 c.

Voilà comment MM. Couailliac et Lafeuillade s'entendent sur les chiffres de la dépense; Dieu sait ce qu'il doit en être pour ceux de la recette qu'ils présentent en masse et sans aucun détail!

Nous avons grande confiance dans la démonstration que nous venons de faire et nous sommes certains que les chiffres et les raisons que nous avons mis à l'appui auront convaincu les consciences les plus rebelles.

Il faut, à tout prix, que les deniers de la ville soient à l'abri de toutes les coteries et de tous les industriels, et comme il y a, dans le Conseil Municipal, plusieurs Membres qui ont un intérêt matériel à la direction des Théâtres, soit en qualité de conseils salariés de la direction, soit comme intéressés par eux-mêmes ou par les liens du sang, nous pensons qu'ils auront le courage

de se *réclamer* quand il sera délibéré sur cette affaire.

Pour appuyer les dires, les calculs et les folles prétentions de MM. Couailliac, Lafeuillade et compagnie, leurs amis et la suite de leurs amis, représentent toujours, avec de longs commentaires, la déconfiture où tombent, presque annuellement, les directions théâtrales dans plusieurs grandes villes, et celle où sont tombées, à Toulouse, la direction Boullard et la direction Cazeneuve. La conclusion de tout cela est toujours qu'il faut au directeur une très-forte subvention.

Entendons-nous bien là-dessus une fois pour toutes.

Lorsqu'un directeur *sans avances et sans ressources personnelles* se charge de l'administration d'un Théâtre, sa position se trouve toujours embarrassée, à cause des frais considérables qu'il est obligé d'exposer tout d'abord.

En effet, quelle est la première opération que doit faire un directeur? C'est la composition de sa troupe. Pour cela, il s'adresse à un correspondant qui lui propose tels ou tels sujets; le directeur fait son choix, et quelques jours avant l'ouverture du Théâtre il est obligé de leur adresser: 1° un mois d'avance sur leurs appointements; 2° les frais de voyage; 3° de payer le port de leurs effets. — Lorsqu'il y a un certain nombre d'artistes à faire venir et qu'ils sont dans des villes très-éloignées, ces déboursés sont considérables: très-souvent le correspondant est contraint, pour conserver sa clientèle, de faire lui-même ces avances, et le directeur s'oblige à le couvrir à l'aide des premières recettes.

Dans d'autres circonstances, le directeur calcule la marche de son répertoire, et lorsqu'il pense pouvoir se passer d'un artiste pendant quinze jours ou un mois, il retarde l'envoi des avances et des frais de voyage; si le public murmure, il l'amuse par des avis et des promesses sur l'affiche. Mais c'est toujours à l'aide des recettes que les premières représentations lui procurent qu'il satisfait à ses engagements; de telle sorte que le directeur, dépourvu de ressources personnelles, se trouve arriver à la fin du mois de mai avec sa caisse vide; ce malaise continue pendant le mois de juin; en juillet les difficultés se multiplient, et rarement il arrive en septembre.

Dans une telle situation, le cautionnement, que les instructions ministérielles imposent, devient, on le conçoit, une des premières causes de gêne, surtout si le directeur est obligé d'avoir recours à des banquiers ou à des spéculateurs qui ne livrent leurs fonds qu'après mûr examen et sur de solides garanties. Puis arrive

la chute des artistes qu'il faut au plus vite remplacer, mille autres accidents qui forcent journellement le directeur d'avoir recours à des expédients, et le placent, vu sa gêne pécuniaire, dans la nécessité de ne pouvoir donner tout son temps à sa nouvelle entreprise.

Nous n'ajouterons pas à une situation si embarrassée les mille et une péripéties qui attendent un directeur : ce sont des artistes qui refusent de paraître sur le Théâtre, faute de paiement, des maladies imaginaires, les ambitions et les jalousies incapables de pitié, ni de respect, quand il s'agit de renverser, par de sourdes menées ou par des intrigues ouvertes, une direction qui, après avoir traversé toute la saison dangereuse, présente, par sa chute, à un successeur bienheureux une série de bonnes recettes sans que ce successeur se préoccupe si la ruine d'un honnête industriel est consommée, pourvu d'ailleurs qu'il soit parvenu à ses fins : c'est, hélas ! un spectacle qui malheureusement s'est renouvelé bien souvent à Toulouse.

Si donc une Administration Municipale ne prend pas les précautions nécessaires, si elle confie les rennes de la direction des Théâtres à des hommes qui ne réunissent pas un capital suffisant pour faire le cautionnement et fournir à toutes les avances indispensables, il y a des chutes, des faillites, et les artistes sont jetés dans la cruelle position où nous les avons vus deux ou trois fois à Toulouse, où on les voit ailleurs bien plus souvent.

Il ne faut pas se le dissimuler : la probité, l'habileté ne suffisent pas à un directeur ; il faut encore des fonds, il faut des avances, non-seulement pour fournir le cautionnement exigé, mais encore, pour parer à tous les frais nécessaires, et aux frais extraordinaires dans lesquels induisent bien souvent les menées des rivaux, des jaloux et des malveillants.

Voilà tout le secret de ces déconfitures fréquentes sur lesquelles on s'appuie pour arracher au Conseil Municipal un vote en faveur des demandes exorbitantes de MM. Couailhac, Lafeuillade et compagnie. Voilà pourquoi, en 1844, M. La Colonge ne put pas ouvrir le Théâtre, pourquoi M. Boullard tomba quelques mois après, pourquoi M. Cazeneuve n'a pas pu résister aux menées, aux intrigues qui se sont tramées contre lui.

Mais, qu'un directeur ait des fonds : ses recettes journalières lui paieront ses pensionnaires ; il pourra traverser les mois d'été sans encombre, et toutes les trames n'auront guère de prise sur lui, car il présentera toujours de bons artistes, et le public les applaudira, malgré toutes les cabales qui n'oseront même pas se

former. Dès lors, plus de chutes, plus de déconfiture à craindre.

Une des propositions de MM. Couailhac, Lafeuillade et compagnie, a pour but de les faire dispenser de fournir un cautionnement, quelque minime qu'il soit.

Cette demande, adressée au Conseil Municipal, nous a étonnés : nous avons toujours donné à nos spéculateurs assez de jugement, assez de savoir, pour ne pas ignorer qu'une pareille proposition n'entraîne point dans la compétence du Conseil. En effet, d'où émane la décision qui impose aux directeurs de théâtre l'obligation de fournir un cautionnement ? de M. le Ministre de l'intérieur qui, dans les instructions du 1^{er} mars 1842, art. 11, a formellement déclaré que tout directeur devait fournir une garantie de sa gestion : les termes de ses instructions sont très-explicites.

En présence de ces dispositions ministérielles, nous ne voyons point ce que pourrait faire le Conseil Municipal s'il ne rejetait pas purement et simplement la supplique qui lui a été adressée, à moins qu'il ne prit une délibération pour inviter M. le Ministre de l'intérieur à faire une exception en faveur de MM. Couailhac, Lafeuillade et compagnie, ce dont on se gardera, nous le pensons, pour sauvegarder la dignité du Conseil. D'un autre côté, cette question du cautionnement n'intéresse-t-elle pas un trop grand nombre de familles pour que le Conseil Municipal, loin de solliciter une pareille dispense, ne demande, au contraire, avec plus de force, l'exécution des instructions ministérielles ? Quelle responsabilité n'assumerait-il pas sur lui ? Combien de familles ne connaissons-nous pas qui vivent au jour le jour du modique salaire qu'elles retirent du Théâtre ! Si on les prive de leur seule garantie, qui les préservera de la misère, en cas de faillite ? Oh ! certes, MM. les Municipaux, s'ils adhéraient à la demande de MM. les directeurs, n'emporteraient pas la bénédiction des malheureux employés du Théâtre.

Que l'on jette d'ailleurs un coup-d'œil sur le passé. En 1844, par exemple, sous la direction Boullard, quelques bruits de suppression de cautionnement avaient circulé ; aussitôt mille craintes se manifestent, et bientôt tous les musiciens, choristes et employés de tout genre adressèrent une supplique à M. le Préfet et à M. le Maire, pour prier ces deux magistrats de rejeter la demande qui leur avait été adressée pour des motifs que tout le monde connaît et se rappelle. Pour notre compte, nous supplions le Conseil de ne pas perdre de vue que le cautionnement n'a pas été

imposé aux directeurs dans l'intérêt des gros colliers de l'ordre théâtral, mais bien dans celui des artistes à modiques appointements et d'un grand nombre de pères de famille qui ont à peine de quoi substanter leurs femmes et leurs enfants avec le modique salaire qu'on leur donne mensuellement.

En conséquence, dans l'intérêt de tous, mais surtout des pauvres employés du Théâtre, la proposition de nos directeurs doit être rejetée. Elle doit l'être aussi, parce que Toulouse ne doit pas devenir une ville exceptionnelle; et bien que nos administrateurs s'appellent Couailhac, Lafeuillade et compagnie, on ne doit pas vouloir les dispenser d'une garantie à laquelle tous les directeurs des Théâtres de France sont assujétis, quelle que soit d'ailleurs leur solvabilité et leur moralité, nous ajouterons même leur capacité administrative.

Les subventions que les villes d'un ordre supérieur à Toulouse, accordent à leurs Théâtres, sont loin d'être aussi élevées que celle qui est réclamée par MM. Couailhac, Lafeuillade et compagnie, car les directeurs de Bordeaux, Marseille, Lyon, tout en étant comme à Toulouse, locataires du second Théâtre, sont obligés, en outre, d'avoir un ballet complet qui, à lui seul, absorbe au-delà de la subvention accordée.

Le ballet de *Bordeaux* se compose, cette année, de neuf danseurs, huit danseuses, vingt figurants danseurs et vingt figurantes danseuses (1).

Celui de *Marseille* de treize danseurs, sept danseuses, quatre danseurs et quatre danseuses coryphés, et de seize figurants danseurs et danseuses (2).

Celui de *Lyon* de sept danseurs, huit danseuses, quatorze figurants danseurs et vingt figurantes danseuses (3).

Le *Journal de Toulouse* contient, à ce sujet, dans son numéro du 16 novembre 1846, des réflexions très-sages; nous les rapportons textuellement. En effet on y lit :

« Le directeur actuel demande, pour la prochaine campagne théâtrale, 6666 fr. 66 c. par mois, pour 8 mois de l'année, pendant lesquels on jouerait l'opéra, soit 53,555 fr. 55 c., et 4200 fr. par mois, pour 4 mois, pendant lesquels on ne jouerait que la comédie, le drame et le vaudeville, soit 16,800 fr. Total de la subvention, 70,455 fr. 55 c. Les décors exécutés par le directeur resteraient sa propriété et il ne fournirait point de cautionnement; que l'on ajoute à

cela l'augmentation du prix des loges et des stalles et du prix de l'abonnement des officiers de la garnison, et l'on verra que les sacrifices imposés, soit à la ville, soit aux habitants qui fréquentent le Théâtre, par suite de la mauvaise mesure de M. Sans, s'élèvent à plus de cent mille francs par an; le tout pour arriver à la suppression, pendant 4 mois, du genre de spectacle qu'on aime le plus à Toulouse.

« C'est avec douleur que nous voyons les dépenses de notre Théâtre s'augmenter de plus en plus; il n'y a pas de raison pour que bientôt on ne demande 100,000 fr. de subvention; d'un autre côté, on sait que deux millions environ de l'emprunt projeté doivent être employés, soit à la construction d'une nouvelle salle, soit à l'acquisition du terrain où elle doit être placée; or, l'intérêt de deux millions, à cinq pour cent, s'élève à 100,000 fr. par an, si on y joint les 70,000 fr. demandés pour la subvention de l'an prochain — qui probablement ne sera pas réduite plus tard — on arrive à une dépense théâtrale annuelle de 170,000 fr. Chiffre énorme pour une ville qui a tant d'autres charges et dont les recettes ne s'élèvent qu'à 1,500,000 fr. »

Et dans le numéro de ce journal du 28 du même mois de novembre dernier, l'on lit encore :

« Nous avons exprimé l'opinion qu'une subvention théâtrale de 70,000 fr. était énorme pour une ville comme Toulouse, dont le budget ne s'élève qu'à environ 1,400,000 fr. Le budget de Lyon, qui vient d'être adopté par le conseil municipal de cette ville et que nous avons sous les yeux, vient donner une grande force à notre opinion. En effet, sur une somme de 4,680,000 fr. à laquelle s'élèveront les dépenses totales de cette grande cité pour 1847, la subvention DU DIRECTEUR DES THÉÂTRES ne figure que pour CINQUANTE-CINQ MILLE FRANCS; et l'on sait que la troupe de Lyon est une des meilleures des départements, et qu'elle possède un corps de ballet au grand complet, dans lequel on compte des sujets d'un très-grand mérite. Il est inutile de dire que l'opéra est joué à Lyon toute l'année. »

Malgré les charges énormes qui, de tout temps, ont pesé sur le directeur du Théâtre de Lyon, la subvention avait toujours été fixée à 46 mille francs. M. Provence la fit élever à 70 mille francs, mais le Conseil Municipal s'empressa de revenir, dans l'intérêt de la ville, sur sa décision, et, comme on vient de le voir, malgré les énormes revenus de QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE FRANCS, il n'est distrait de cette somme que 55 mille francs pour le Théâtre, d'où il résulte qu'en gardant toute proportion, la ville de Toulouse, avec un ballet complet, ne devrait donner, sur ses revenus, que la somme de seize mille quatre cent cinquante-deux francs quatre-vingt-dix-neuf centimes.

Mais loin de là, si l'on adhérait à la demande de nos directeurs, il faudrait sacrifier une somme de 70 mille francs, et de plus, ne jouir de l'opéra que pendant huit mois de l'année !

(1) Tableau de la troupe, *Revue et Gazette des Théâtres*, du 30 avril 1846.

(2) *Id.*, du 6 septembre 1846.

(3) *Id.*, du 7 mai 1846.

Plus on examine cette demande de près et plus elle paraît monstrueuse. Personne n'aurait certainement osé assumer sur soi une semblable responsabilité, sans être taxée de folie ; mais comme elle repose sur douze ou quinze individus, le fardeau en devient plus léger. Une seule difficulté se présente, et nous la croyons heureuse pour la ville. Le Conseil Municipal, est ainsi composé : cinq conseillers qui sont abonnés au Théâtre, deux autres qui n'y vont que très-rarement, et les autres n'y vont pas du tout : il y aura de la peine, sans doute, malgré toutes les menaces et toutes les démarches, de décider la majorité à sacrifier les intérêts communaux. La société en commandite compte néanmoins, pour faire réussir ses projets, sur des liaisons plus ou moins étroites avec les quelques Conseillers qui vont tous les soirs jouir du spectacle ; les contribuables, au contraire, se rassurent, parce qu'on ne peut pas supposer que la majorité du Conseil Municipal ne défendra pas les deniers de la ville et ne sera pas révoltée de la demande de MM. les commanditaires.

M. Lafeuillade nous a prouvé par ses chiffres que la comédie, le drame et le vaudeville n'ont pas besoin de subvention puisque, selon lui, ce genre de spectacle procure au directeur un bénéfice qu'il est difficile, sans doute, d'apprécier au juste, mais que M. Lafeuillade estime, tantôt à 20 ou 30 mille francs par an, tantôt à 20 mille francs pour cinq mois, soit un total de 48 mille fr., tantôt à 8 mille francs par mois, soit un bénéfice annuel de 96 mille francs..... — Que doit-on penser, d'après cela, soit dit par parenthèse, des chiffres qu'il présente pour la recette ?..... — Il y a pourtant une chose bien constante, bien avérée et bien reconnue par le directeur des Théâtres lui-même, c'est que si l'on supprime l'opéra pendant quatre mois, la ville ne doit pas donner de subvention pour la comédie, le drame et le vaudeville, parce que les bénéfices sont certains ; il convient donc d'économiser la somme de 4166 fr. 66 c. par mois : Soit, pendant les mois de mai, juin, juillet et août, 16,666 fr. 64 c. à moins de vouloir faire litière des deniers municipaux.

Et certes NOUS CONNAISSONS BIEN DES PERSONNES QUI SONT DISPOSÉES A EXPLOITER GRATUITEMENT CE GENRE DE SPECTACLE. Que l'on prenne une prompte décision et la ville économisera 16,669 fr. 66 c. Mais nous ne saurions nous faire à cette idée de supprimer l'opéra pendant quatre mois, parce qu'elle serait beaucoup trop préjudiciable aux musiciens, aux choristes, etc., et que l'opéra deviendrait presque impossible pendant l'hiver,

vu la difficulté qu'il y aurait de se procurer des artistes d'un mérite reconnu et tels qu'il les faut à la population Toulousaine.

La question qui, partout ailleurs, est une des plus simples, n'est compliquée à Toulouse que parce que douze ou quinze individus se sont érigés en rois des coulisses, tout en se rangeant sous les drapeaux d'un industriel dont l'habileté n'a pas toujours été heureuse, et qui voudrait réparer ici, — nous ne l'en blâmons pas, — les pertes faites ailleurs.

Quelle que soit la décision du Conseil Municipal, elle doit être prompte afin d'afficher immédiatement le concours et de donner aux prétendants le temps de faire connaître leurs offres vers la fin de janvier.

Pour mettre l'administration à l'abri de toute espèce de sollicitude à cet égard, les propositions des prétendants devraient être rendues publiques par la voie des journaux qui feraient connaître les avantages et les garanties que chacun d'eux offrirait à la ville, ainsi que le lieu où serait déposé le cautionnement et son importance.

Le privilège devra être accordé à celui dont les conditions seront les meilleures, et qui n'exigerait que la plus faible subvention à garanties égales : en un mot, pour bien rendre notre pensée, le Conseil Municipal devrait mettre la direction des Théâtres à L'ADJUDICATION ET NON AU CONCOURS.

D'après tout ce que nous avons dit, et pour en finir sur cette question que la déplorable administration de M. Sans a rendue inextricable et si ruineuse, voici ce que nous proposons à la sagesse du Conseil ; ce serait :

1° De donner gratuitement au directeur la salle du Capitole avec les décors et accessoires qu'elle contient ;

2° Accorder une subvention de 20 mille francs, payable par 5 mille francs pour chacun des mois de mai, juin, juillet et août, époque seule de l'année où le directeur puisse en ressentir la nécessité, et non pas par douzièmes, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à ce jour ;

3° Le directeur serait tenu de verser un cautionnement en espèces de 30 mille francs ;

4° De faire représenter, toute l'année, l'opéra, la comédie, le drame et le vaudeville et de plus d'avoir un ballet-divertissement ;

5° Pour avoir droit à la subvention du mois de mai, l'ouverture du Théâtre du Capitole devrait avoir lieu du 1^{er} au 10 mai ;

6° Le directeur devrait avoir remis à M. le Maire le tableau de sa troupe avec les engagements à l'appui, au plus tard le 1^{er} avril ;

7° Dans aucun cas le directeur ne pourrait avoir recours à la caisse municipale pour récla-

mer une indemnité, ni un supplément de subvention; il pourrait seulement être autorisé à retirer, sur son cautionnement, pendant les mois de septembre et octobre, une somme de 10 mille francs, soit 5 mille francs par mois, mais, dans ce cas, il devrait la réintégrer; savoir: 5000 fr. le 15 décembre et 5000 fr. le 1^{er} février suivant.

Pour peu que l'on soit versé dans les affaires théâtrales, on reconnaîtra que le moyen indiqué ci-dessus, assure, d'une manière incontestable, l'exécution des obligations du directeur, et met tous les intéressés à l'abri d'une perte quelconque.

Dans le cas où, contre toute attente, le Conseil Municipal voudrait supprimer l'opéra pendant quatre mois, on propose à la sagesse du Conseil:

1^o De n'accorder aucune subvention pour la comédie, le drame et le vaudeville: toutefois celui qui serait chargé de la direction de ce genre de spectacle devrait former un tableau de troupe dans les mêmes conditions que pour l'opéra, et afin d'assurer à la ville les représentations pendant toute l'année, fournir un cautionnement de 10 mille francs;

2^o Les représentations de l'opéra commenceraient au mois de septembre; le directeur fournirait à cette époque un cautionnement de 20 mille francs, et serait assujéti à toutes les conditions imposées au directeur qui aurait ouvert les portes du Théâtre du Capitole le 1^{er} mai.

Les conséquences des mesures que nous proposons seraient, pour la ville, l'économie annuelle d'une somme de CINQUANTE MILLE FRANCS, soit, pour trois ans, 150 mille francs, à laquelle somme il faudrait ajouter celle de 1500 fr. dont l'allocation deviendrait inutile par la suppression d'un contrôleur, soit en-

core, pour trois ans, 4500 fr.: économie totale de CENT-CINQUANTE-QUATRE MILLE FRANCS, somme qui serait bien mieux employée à embellir nos places publiques, à construire la fontaine commencée depuis si long-temps sur la place Saint-Georges, à changer le pavage de nos rues, et surtout à augmenter la subvention des bureaux de bienfaisance, si insuffisante pour une ville de 80,000 âmes, etc. e'tc.; en un mot, ce serait une somme annuelle de CINQUANTE-UN MILLE CINQ CENTS FRANCS qui servirait à améliorer l'état de notre ville, et il en résulterait du moins une jouissance pour tous les habitants de la cité, — car tous ne fréquentent pas le spectacle, — et surtout pour les étrangers, si cruellement maltraités par notre système de pavage, etc. etc.

Pour toute conclusion, nous nous en référons aux paroles mémorables prononcées par l'honorable M. Albert, au sein du Conseil Municipal:

« Lorsque, sous une administration précédente, on a donné communication au conseil d'arrangements intervenus entre cette administration et M. Rhoné, par suite desquels il ne serait plus donné de subvention, moyennant l'augmentation du prix des places, J'AI PENSÉ, COMME LA MAJORITÉ DE MES COLLE-GUES, que celui qui voulait jouir du spectacle devait le payer, et j'ai applaudi à une mesure qui épargnait les deniers communaux. Maintenant qu'on a trouvé le moyen de rançonner les spectateurs, on veut aussi rançonner la caisse municipale; c'est par trop fort, et je m'oppose, pour ma part, aux conclusions de la commission; car de concessions en concessions, je m'aperçois que nous allons si loin que, bientôt, si les choses continuent, IL NE NOUS RESTERA D'AUTRE MARCHE A SUIVRE QUE DE METTRE LA CLÉ SOUS LA PORTE ET DE PRIER NOS CONCITOYENS DE VENIR FAIRE LEURS AFFAIRES EUX-MEMES, CAR, A COUP SUR, ILS LES FERONT BEAUCOUP MIEUX QUE NOUS »

Sauvegarde de tous les intéressés:

L'ADJUDICATION.

Nota. Les présentes Considérations seront adressées à Messieurs les Electeurs Municipaux. Nous y ajouterons, plus tard, des réflexions et des éclaircissements que nous publierons dans leurs plus grands détails, s'il y a lieu, après la délibération du Conseil Municipal.

Toulouse, imprimerie de J.-P. FROMENT, rue des Gestes, 6.

1848-49

